



DEMENAGEMENT avant nouveau jugement en référé

Par **invictus21**, le **28/07/2015** à **12:36**

Bonjour

---Mon ex femme a déménagé avec ma fille dans les landes le 08 juillet 2015 alors que j'habite vers DIJON.

---Elle m'en a informé par sms au mois de mai 2015. J'ai déposé un référé auprès du TGI pour le changement de situation(date de convocation octobre 2015...). Vue la distance, je ne pourrai plus voir ma fille 2 fois par mois.

---Mon ex femme m'a envoyé par courrier avec A/R une lettre stipulant d'aller chercher ma fille à sa nouvelle adresse alors que le nouveau jugement n'est pas passé.

---Pour ma part, je pense qu'elle doit RESPECTER l'adresse du jugement actuel.

---Merci de votre réponse rapide (je doit récupérer ma fille le 01 aout)